

Formulaire d'inscription
Formation en Biorésonance pour humains et animaux
CHF 3'240.00 / € 2'700.00

Nom :

Prénom :

Date de naissance :

Rue, N° :

NPA, localité :

Pays :

Téléphone mobile :

Email :

Modalités de paiement (+ CHF / € 50.00 de frais administratifs) :

2x 3x 4x 5x 6x

Nous vous serions reconnaissant de bien vouloir nous transmettre par retour de mail (contact@esna-formations.com) une copie de votre carte d'identité et de votre extrait du casier judiciaire.

La formation comprend :

- l'accès aux documents de cours en format PDF imprimable et aux questionnaires d'évaluation.
- la mise à disposition d'une assistance pédagogique assurée par le responsable de la formation.
- un stage pratique

Début de la formation

A réception de votre paiement nous vous transmettrons votre identifiant et votre mot de passe afin que vous puissiez accéder aux documents de cours.

Pièce d'identité - extrait du casier judiciaire

Toute personne s'inscrivant à l'une de nos formations est tenue de fournir (à scanner et transmettre par mail):

- une pièce d'identité valable
- un extrait de casier judiciaire

Certification

A la fin de la formation, l'ESNA délivrera un certificat. Il attestera que les questionnaires d'évaluation sont validés, que le stage pratique a été effectué et donc que l'élève est apte à pratiquer la biorésonance telle qu'enseignée, tant pour les humains que pour les animaux.

Clause de non-concurrence

- Toute transmission à des tiers de matériel pédagogique de l'ESNA, sous quelque forme que ce soit (courrier électronique, imprimés, photocopies, etc.) est strictement interdite. Toute violation de cette interdiction est passible d'une pénalité de CHF/€ 10'000.-
- Le/la soussignée-e s'engage à ne pas proposer de formations, ateliers ou stages de biorésonance similaires à ceux de l'ESNA, sans l'accord écrit de cette dernière, cela durant les 5 ans qui suivent l'obtention de son Certificat. En cas de non-respect de cette clause, l'ESNA est en droit de demander une indemnisation équivalente au montant des formations, ateliers ou stages concurrencés.

Prix et modalités de paiement

Font foi les prix en vigueur le jour de la passation de la commande.

Le règlement de la formation se fait par virement bancaire au moment de la commande.

L'ESNA accorde la possibilité de régler le montant du par mensualités, auquel cas un montant de CHF / € 50.00 de frais administratifs sera facturé. Il convient d'utiliser le formulaire d'inscription indiqué dans la formation proposée en ligne et les mensualités sont payables à la fin de chaque mois.

Résiliation

Toute personne inscrite est en droit de résilier son contrat de formation dans les 14 jours suivant sa transmission à l'ESNA, sans avoir à justifier de motifs ni à payer de pénalités. Si le contrat n'est pas résilié dans ce délai, il est considéré comme ferme et définitif et aucun montant déjà versé ne sera remboursé.

Responsabilité

L'élève ou le praticien s'engage à mettre en oeuvre l'approche étudiée dans la limite de ses compétences, sous sa propre et entière responsabilité. Il s'engage à respecter la législation, l'éthique et la déontologie en vigueur concernant les professions de soins.

Autres

Les élèves mineurs au moment de leur inscription sont tenus de fournir une autorisation écrite de leur représentant légal.

For

Le droit suisse s'applique aux conditions établies pour les formations proposées. Yverdon (Suisse) est déclaré for.

Localité, date :

Signature :